



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

A l'attention du Maire

Saint-Renan, le 19 juillet 2019

Objet : Aide aux communes - Tarification « sociale » de la restauration scolaire.

Madame, Monsieur,

Lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le 13 septembre 2018, le Président de la République a annoncé la mise en place d'une incitation financière en direction des communes afin qu'elles puissent faciliter l'accès des écoliers les plus modestes à la restauration scolaire avec une tarification « sociale ». Il s'agit d'une mesure emblématique de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire.

Le repas à la cantine constitue en effet un point d'appui central pour les politiques de santé publique et les politiques de lutte contre la pauvreté. Il permet de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour. Il favorise le bon déroulement des apprentissages en contribuant à la concentration des élèves et participe à l'apprentissage du vivre ensemble, à l'évolution du regard de l'enfant sur son environnement scolaire et à l'amélioration du climat scolaire.

C'est pourquoi je voulais vous informer que le gouvernement a proposé aux communes qui le souhaitent de s'engager dans ce dispositif. Il s'agit, plus précisément, des communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR), dont votre commune fait partie.

Ainsi, je tenais à vous rappeler que l'aide s'élèvera à 2 euros par repas facturé à un tarif ne dépassant pas 1 euro, dans le cadre d'une tarification comportant au moins trois tranches progressives.

Bien évidemment, la mise en place d'un tel dispositif relève de la seule décision des communes. Il va de soi, qu'elles seules, restent libres de fixer les tarifs des repas à la cantine, et certaines ont déjà franchi le pas.

Il ne s'agit en aucune manière, pour moi, de m'inviter dans ce qui relève de l'arbitrage opéré par les élus de la commune ; mais simplement de porter à votre connaissance un outil qui me semble être au cœur de nos préoccupations à tous.

Pour toute précision sur ce dispositif, vous pouvez vous adresser à : secretaire-general@finistere.gouv.fr

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Didier Le Gac
Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

